



Compte-rendu de l'audience du lundi 9 novembre 2015

Pour le Rectorat :

- M. Patout - secrétaire général adjoint
- Mme Lévêque - chef du SAIO
- Mme Genève - chef de bureau du BDSI

Pour le SNES-FSU :

- Thierry Quetu - enseignant et représentant FSU au CREFOP
- Yann Bonenfant, Patricia Dulieu, Caroline Laurent, Séverine Nafati - conseillers d'orientation-psychologues, représentants du personnel

Le SNES-FSU note que le Rectorat s'est tenu disponible en accordant une longue audience aux représentants du personnel.

Le premier point abordé concerne la cartographie des CIO et notamment dans le Pas-de-Calais.

A l'heure d'aujourd'hui, à la connaissance du Rectorat, il n'existe pas de volonté de désengagement du département. Les plans de travaux du CIO d'Arras ont d'ailleurs été votés jusqu'en 2017. Le Rectorat n'a aucune information qui concernerait l'évolution de cette position mais précise qu'il ne parle pas au nom de la collectivité.

A la demande du Ministère, le Rectorat a préparé une carte cible potentielle qui maintiendrait 15 CIO sur l'académie (à savoir un CIO par bassin, sauf pour Lens-Liévin et Hénin-Beaumont qui, étant donné la taille du bassin, pourraient garder 2 CIO). La demande de pouvoir maintenir 16 CIO dans cette hypothèse a été rejetée par le Ministère. Le Recteur nouvellement nommé n'anticipera pas de restructuration du réseau tant que le département ne se désengage pas.

Il n'y a pas non plus d'inquiétude à avoir pour le moment concernant le site d'Hazebrouck (appartenant à la même entité que le CIO Dunkerque-St Pol), tant que le financement par la commune continue.

Concernant les deux postes de DCIO qui avaient été bloqués lors du mouvement l'an dernier (St Omer et St Pol sur Ternoise), la décision de les remettre au mouvement ou non n'est pas encore prise mais cela est imminent.

Concernant les relogements éventuels de CIO, le Rectorat se dit conscient des difficultés que peuvent représenter, dans certains CIO, l'arrivée des assistants PSAD. Il sait également les problèmes que peut poser l'accueil du public avec un manque de bureaux, suite aux fusions des CIO du Nord.

D'autres CIO fonctionnent dans des locaux vétustes et qui poseront problème pour la mise en conformité aux normes. Il n'existe pas pour le moment de projet de relogement précis mais le Rectorat reste « en veille » sur des locaux qui se libéreraient et offriraient de meilleures conditions. Il cherche en priorité des solutions de relogement dans des établissements scolaires (il est noté peu d'intérêt des EPLE pour accueillir les CIO). Les personnels seront informés en amont des décisions, s'il y a lieu.

La deuxième question concerne les conventions Etat-Région relatives à la coordination du SPRO tout au long de la vie et à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

Ces conventions ont été présentées à la sous-commission C1 (orientation) du CREFOP puis en comité plénier le 22 octobre dernier. A cette occasion ont été rappelées les missions et le champ d'intervention des services par les représentants de la FSU dont Mme Lévêque salue le discours constructif.

Les conventions n'ont pu être soumises au vote, toutes les décisions étant suspendues en raison du recours au tribunal administratif déposé par Solidaires concernant la composition du CREFOP.

La convention SPRO fait référence à un « document cadre régional ». Il s'agit en fait du cahier des charges opérationnel qui n'est pas encore rédigé mais qui, assure-t-on du côté du Rectorat, n'ira pas au-delà de ce que prévoit la convention. La collaboration des services de l'Etat au SPRO passera nécessairement par la hiérarchie Education Nationale dans le respect des statuts et missions de chacun.

Madame Lévêque évoque certains points retirés des conventions par ses soins qui, au départ, étaient nettement plus problématiques concernant l'implication des personnels.

La convention décrochage évoque « le travail en commun ». Le SNES-FSU souhaite que cela soit remplacé par « le travail en partenariat », terme plus respectueux de l'identité professionnelle de chacun.

D'autre part, l'échange des listes d'élèves dans le SIEI est inquiétant vis-à-vis du droit d'accès à des informations à caractère individuel. Cette question a été portée par la CSAIO au niveau national. Il existe deux systèmes RIO « national » pour les statistiques - qui est accessible à la Région - et RIO « suivi » dont l'accès est autorisé exclusivement aux assistants de la PSAD et que la Région ne demande pas pour le moment. Le Rectorat se dit vigilant sur ce point.

A l'approche de l'effectivité de la réforme des régions, nous interrogeons le Rectorat quant à l'évolution des conventions avec la future grande Région. Un travail de collaboration, une réflexion commune ont-ils déjà été engagés entre les académies de Lille et d'Amiens ?

Les responsables des deux académies commencent à se rencontrer pour échanger sur différents thèmes dont l'orientation et le décrochage. Le Recteur de l'académie de Lille sera le pilote et le principal interlocuteur de la grande Région.

Il existe un pôle orientation-décrochage en Picardie, mais pas d'équivalent en Nord-Pas-de-Calais.

Les conventions rédigées jusque-là par chaque académie seront valables (une fois votées) jusque fin 2016. Le nouveau CREFOP verra le jour en janvier 2017, il y aura alors des réflexions à prévoir.

Nous interpellons le Rectorat quant au caractère problématique des questionnaires FSE :

Ce questionnaire avait déjà été retravaillé suite aux remontées du Rectorat.

L'Europe a insisté sur les données des parents d'origine étrangère permettant de débloquent des subventions européennes. Le rectorat de Lille a obtenu que ces informations personnelles ne soient pas obligatoires, les jeunes ont la possibilité de ne pas y répondre.

Le SNES fait remarquer qu'il est très difficile à une jeune en recherche de solutions de refuser de donner une information. Le SNES demande aux personnels de ne pas poser ces questions tendancieuses et de ne pas remplir ces informations précises.

Indemnités REP et REP+ :

Un courrier sera envoyé prochainement au SNES reprenant la réponse faite à FO. Concrètement, une prime de 1734 € est attribuée à partir du moment où un CO-Psy travaille au moins dans un REP ou REP+. Cette prime n'est pas cumulable avec la NBI.

Le bénéficiaire le plus avantageux est dans ce cas laissé au personnel, c'est-à-dire la NBI, rapportant 30 points d'indice pour la retraite.

Mme Lévêque a demandé que chaque DCIO remonte la liste des collègues intervenant en REP/REP +

Contractuels : un chiffre similaire à l'année dernière, soit à peu près 70 contractuels pour 300 postes, est annoncé, ce qui est énorme !

Le dispositif « Reviens te former » est l'illustration d'une avancée importante : le droit au retour à la formation. En termes de chiffres : 618 demandes ont été recensées. 139 ont été reçues par les CO-Psy, soit 22% pour les CIO. Le Rectorat ne peut pas entendre la surcharge de travail suite à ces RDV. Cependant, le SNES interpelle essentiellement le Rectorat sur la notion de complexité pour le public qui se voit encore balloté d'une structure à une autre, ceci pouvant faire naître incompréhension, voire exaspération comme ont pu le montrer certaines expériences de terrain. Les jeunes ont parfois l'impression qu'on leur propose un nouveau parcours du combattant !

Pour éviter les sorties prématurées et les places vides en LP, est à l'étude une expérimentation d'une 2nde de détermination en LP sur des modèles industriels et tertiaires.

Parallèlement, le Rectorat annonce un travail avec la DOS sur les places en LP. Pour éviter les places vides et permettre une mobilité plus importante en cas de souhait de réorientation, les chefs d'établissements ne pourront plus refuser les élèves dans le nouveau dispositif car il sera géré directement par le DASEN.